

Reçu au titre des dons  
à certains organismes d'intérêt général  
Article 200, 238 bis et 978 du code général des impôts (CGI)

Numéro d'ordre du reçu

**Bénéficiaire des versements**

Nom ou dénomination :

NOTO SUD-OUEST COMPETITION

Adresse :

N° 4 Rue AVENUE JEAN JAURES

Code Postal 46100 Commune FIGEAC

Objet :

Association Noto rassemblement avant à tous  
ses circuits au centre

Cochez la case concernée (1) :

- ☐ Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du ..... publié au Journal officiel du ..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté en date du .....  
☐ Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation  
☐ Fondation d'entreprise  
☐ Oeuvre ou organisme d'intérêt général  
☐ Musée de France  
☐ Etablissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif  
☐ Organisme ayant pour objectif exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises  
☐ Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public reconnus d'Alsace-Moselle  
☐ Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals  
☐ Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficultés ou favorisant leur logement  
☐ Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)  
☐ Etablissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif  
☐ Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail)  
☐ Association intermédiaire (article L.5132-7 du code du travail)  
☐ Ateliers et chantiers d'insertion (article L.5132-15 du code du travail)  
☐ Entreprises adaptées (article L.5213-13 du code du travail)  
☐ Agence nationale de la recherche (ANR)  
☐ Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)  
☒ Autres organismes : Association d'intérêt Général

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

## Donateur

Nom :

SARL BOUSCA BOIS

Prénoms :

Adresse :

Lieu dit le mazen

Code Postal

36270

Commune

LINAC

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

2000

Euros

Somme en toutes lettres : Deux mille euros

Date du versement ou du don : 03.03.2025

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : ☒ 200 du CGI ☐ 238 bis du CGI ☐ 978 du CGI

### Forme du don :

☐ Acte authentique ☐ Acte sous seing privé ☒ Déclaration de don manuel ☐ Autres

### Nature du don :

☒ Numéraire ☐ Titres de sociétés cotés ☐ Autres (4)

### En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

☐ Remise d'espèces ☐ Chèque ☒ Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire et susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25% des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) Notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement.

le 13/03/25

Date et signature

